

Information

À l'attention des étudiants de master
Année universitaire 2014/2015

- Il est porté à la connaissance des étudiants retenus en master (I et II) que l'assiduité au cours, TD et TP est obligatoire.
- Au-delà de trois (03) absences, non justifiées et de cinq absences, justifiées l'étudiant sera exclu.
- Les candidats, Pharmaciens et Vétérinaires, retenus en master de Biologie ou d'Agronomie, sont informés que leur inscription ne sera effective qu'après étude du contenu de leur cursus pédagogique.
- L'inscription des candidats relevant du secteur économique est assujettie à la signature d'une convention entre l'organisme employeur et l'Université de Sétif

Le Doyen